

- Société :** Groupe OPIEVOY - OPAC de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines 55, avenue de Paris - BP 1124 - 78011 VERSAILLES Cedex - tél : 01 30 84 23 35
- Responsables de la société :** René DI-PIAZZA, Président / Anne-Sophie GRAVE, Directrice Générale.
- Présentatrice :** **Anne-Sophie AVEZOU**, Chargée d'Opérations et Coordinatrice du Secteur Nord
- Organismes décisionnaires :** OPIEVOY - OPAC / Ville de Saint-Ouen l'Aumône
- Propriétaire du site :** OPIEVOY - OPAC
- Description de l'action :** La Ville de Saint-Ouen l'Aumône avec l'OPIEVOY-OPAC et des financeurs publics a décidé de recomposer en 1995 le grand ensemble de Chennevières (1382 logements) construit dans les années 70, (ANDRAULT et PARAT architectes et l'entreprise BOUYGUES avec le principe constructif "BY"). Plusieurs tranches de travaux ont été engagées sur les immeubles et les abords, les espaces publics étant rétrocédés à la ville. L'îlot Dauphiné constitue la première tranche (démolition de 39 logements, réhabilitation de 235 logements et création de 20 logements pour personnes handicapées). Investissement : 4 469 537,48 €. La ville, l'OPIEVOY et l'amicale des locataires ont opté pour le maintien des familles sur le site avec le choix du relogement.
- Equipe pluridisciplinaire :**
- Programmateurs-coordonnateurs :** Didier MARCON (1992-1999), Robert RICE (1999-2002) (maîtrise de sociologie, DESS de droit et gestion, Mairie de Saint-Ouen l'Aumône).
  - Ingénieurs :** Jean PREYSLER, directeur des services techniques de la ville / Marc BORENZSTEIN, (BET/GEC) / François CROMBEZ (OPIEVOY).
  - Urbanistes :** Michelle ROCHE / François CROMBEZ / Anne-Sophie AVEZOU, architecte et urbaniste (OPIEVOY).
  - Architectes :** Benoît JACQUARD et Victoria PIGNOT (1ère tranche).
  - Usagers :** Nicole RAKOTONDRABE, Présidente de l'amicale des locataires.

## UN GRAND ENSEMBLE RECOMPOSE - Saint Ouen l'Aumone (95)



- Qualité architecturale :**
- La démolition de 39 logements a permis de créer un îlot avec une "**cour-jardin**" (4) de caractère résidentiel (plantations en pied d'immeuble) (6).
  - Les voies réaménagées en **rues avec trottoirs** ont permis de supprimer le parking collectif, lequel a été transformé en parc afin d'accueillir des services publics
  - La mise en place de volets à persiennes en bois redonne un aspect ordonné aux façades en maintenant les pratiques d'usage des loggias (séchage du linge, bicyclettes, ...).
  - Les **pignons** (1) sont revêtus d'un habillage en bois renforçant l'isolation thermique et donnant un aspect chaleureux.
  - Le traitement des **angles d'immeubles** avec balcons en saillies (7) rompt la monotonie.
  - La création de **halls traversants** (5) précédemment obscurs donne un point de vue et une lumière agréable.
- Qualité de la vie sociale :**
- L'augmentation des loyers, dans la limite du plafond autorisé, est compensée par l'Aide Personnalisée au Logement.
  - Un **local de concertation** mis à la disposition des habitants permet de diffuser une large information sur le devenir du quartier. L'amicale des locataires participe au programme et répond aux questions (loyers, travaux ...) des locataires qui ont voté le programme de réhabilitation.
- Respect de l'environnement :**
- L'amélioration du bâti et des équipements, l'isolation renforcée des pignons, le remplacement des menuiseries et la rationalisation des réseaux sont générateurs de confort, d'économies d'eau et d'énergie.